



Présentation du projet de budget 2016 MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015

DOSSIER DE PRESSE

Dossier de presse

Budget 2016

« Un budget qui renforce la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en particulier en faveur de l'élevage dans le contexte de crise que traverse cette filière, prépare l'agriculture aux défis de demain via la transition agro-écologique, traduit les priorités du Gouvernement pour l'enseignement et la sécurité sanitaire et participe au redressement des comptes publics »

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 prévoit de doter le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) de près de 4,5 milliards d'€ en crédits de paiement.

Le budget total du ministère est consolidé pour 2016, 2^e année de mise en œuvre de la politique agricole commune 2014-2020, avec comme priorité une redistribution en faveur de l'élevage et de l'emploi. Les crédits enregistrent une légère baisse de 2,8 % (crédits de paiement) par rapport à 2015. Cette évolution n'obère pas la capacité d'intervention publique. En effet, cette diminution s'explique notamment par :

- un effet mécanique lié au réengagement massif en 2015 des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et ce, pour 5 ans ;
- l'échéancier des dépenses des dispositifs cofinancés qui ont connu une accélération en 2015 compte tenu de la fin de la programmation FEADER ;
- le transfert de financement de certains dispositifs, comme par exemple la gestion des risques, sur le 2nd pilier de la PAC.

La construction du PLF pour 2016 s'est donc attachée à préserver et conforter les missions prioritaires de l'État, au service de l'économie et du développement durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation, et du renouvellement des générations. Sur le périmètre de la norme de dépense de l'État (c'est-à-dire hors charge des retraites), l'évolution est de - 3,1 % en crédits de paiement.

Au-delà du budget national porté par le ministère en charge de l'agriculture, le soutien à l'agriculture passe également par le budget communautaire de la PAC, qui s'élève à 9,7 Mds d'€ en 2016, et par la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité décidé par le Gouvernement. Les allègements de charges sociales et fiscales issues du Pacte de responsabilité et de solidarité représenteront en 2016 1,7 milliards d'euros (734 M€ pour les exploitations agricoles et 966 M€ pour les coopératives et entreprises de l'agro-alimentaire), soit la moitié des allègements dont bénéficie le secteur. Ces allègements (y compris suppression de l'assiette minimale maladie) sont en augmentation de 224 M€ en 2016 par rapport à 2015. Au travers du Pacte de responsabilité et de solidarité, l'enjeu est de redonner des marges de manœuvre aux entreprises du secteur, en vue de restaurer leur compétitivité pour concrétiser la mobilisation du Gouvernement en faveur de l'emploi.

C'est bien l'ensemble des volets de cette politique qui doit permettre à l'agriculture française d'une part de conserver sa place de première puissance européenne, tout en préservant son modèle fondé sur la diversité, et d'autre part de répondre aux défis économiques, environnementaux et territoriaux qui sont les siens.



Un budget cohérent avec le plan de soutien à l'élevage français décidé par le Gouvernement pour répondre à l'urgence et redonner des perspectives à long terme pour ce secteur prioritaire

Les filières d'élevage connaissent une situation difficile qui a conduit le Gouvernement à mettre en place un plan de soutien doté de plus de 600 M€ sur trois ans comprenant des mesures pour faire face à l'urgence et des mesures plus structurelles. Les mesures liées à l'urgence ont d'ores et déjà fait l'objet d'ouverture immédiate de crédits supplémentaires, pris sur la réserve de précaution du ministère, dès l'été 2015.

Le budget 2016 du ministère en charge de l'agriculture participera à **redonner confiance aux éleveurs et à préparer l'avenir** :

■ en 2016, l'enveloppe nationale consacrée au **soutien de l'élevage dans les zones défavorisées** via l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) s'élève à 256 M€. **Au total, avec les crédits communautaires, l'aide pour les éleveurs représentera, en 2016, 1 024 M€,** soit près de **100 M€ de plus qu'en 2015** (elle était de 928 M€ en 2015 et de 634 M€ en 2014). Ainsi, la revalorisation, qui avait été annoncée par le Président de la République à Cournon en 2013, est effective et complète dès 2016 pour la plupart des bénéficiaires ;

■ le **soutien à la modernisation des exploitations** est significativement **renforcé**. Comme annoncé par le Premier ministre le 3 septembre dernier, ce sont **350 M€ de moyens publics par an et pendant trois ans** qui y seront consacrés. Les capacités d'engagements du ministère en 2016 seront ainsi de 86 M€, contre 56 M€ en 2015 et 30 M€ en 2014 ;

■ en complément du budget propre du ministère en charge de l'agriculture, les **crédits du programme d'investissement d'avenir (PIA)** permettront notamment de **financer la modernisation des outils d'abattage-découpe**. Ce sont **50 M€** qui seront consacrés à l'appel à projet en faveur des abattoirs, soit, conformément aux annonces du Premier ministre le 3 septembre 2015, **une augmentation de 30 M€ par rapport à l'enveloppe initiale**.

En outre, **les exploitants agricoles aux revenus les plus modestes verront leurs cotisations personnelles diminuer de 65 M€ en 2016 par rapport à 2014** avec la suppression de l'assiette minimale maladie prévue dans le cadre du PLFSS 2016, une première baisse de 45 M€ de la cotisation minimale devant intervenir sur les appels de cotisations de 2015.

Et à compter de 2016, **les agriculteurs pourront lisser leurs charges sociales en étalant sur 7 ans**, comme au plan fiscal, leurs revenus exceptionnels et en augmentant le plafond d'à-valoir des cotisations jusqu'à 75% des cotisations de l'année précédente.

Un budget au service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi, grâce au pacte de responsabilité et aux moyens considérables débloqués sur l'investissement

De façon générale, **c'est l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire qui bénéficiera en 2016 de l'effort inédit engagé par le Gouvernement pour restaurer la compétitivité des entreprises** du secteur.

■ Grâce à la montée en puissance des dispositifs du Pacte de responsabilité et de solidarité (y compris suppression de l'assiette mininale maladie), les exploitants agricoles verront leurs charges sociales et fiscales diminuer en 2016 de 70 M€ supplémentaires par rapport à 2015, et -486 M€ par rapport à 2014. Dans le secteur de la commercialisation et de la transformation, les coopératives et les industries agroalimentaires bénéficieront, en 2016, pour leur part, d'une diminution de leurs charges de 154 M€ par rapport à 2015 et de 535 M€ par rapport à 2014. **L'effort supplémentaire du gouvernement pour la « compétitivité-prix » de ces secteurs pour 2016 s'établit donc à 224 M€.**

■ En outre **le dispositif d'exonération des charges des travailleurs occasionnels demandeurs d'emplois est sanctuarisé** dans ses modalités, pour une dépense reconduite en 2016 à 410,6 M€.

■ En matière d'investissements, les crédits portés par le ministère au titre du Plan de compétitivité et d'adaptation de l'agriculture (86 M€ d'autorisations d'engagement en 2016), associés aux concours de l'Europe et des collectivités, permettront d'atteindre un financement public total estimé à 350 M€, soit une capacité d'accompagner jusqu'à 1 Md€ de projets d'investissements par an. C'est ainsi une **capacité sans précédent de soutien de 3 Mds d'euros d'investissements sur la période 2015-2017** que l'État, les Régions et l'Europe mobilisent en faveur de la modernisation des outils de production du secteur pour le rendre compétitif sur le long terme.

■ Le ministère de l'agriculture continuera de bénéficier, en complément de son budget propre, de la **dotation prévue sur le PIA qui s'élève au total à 120 M€ sur 2015-2017** (40 M€/an). Suite aux annonces du 3 septembre, la quasi intégralité de cette enveloppe, gérée par FranceAgriMer, sera engagée sur 2 ans (et non 3 ans) afin d'augmenter de 30 M€ les moyens mobilisés en faveur de la modernisation des outils d'abattage et de découpe.

■ **Le budget consacré au développement des filières agricoles des outre-mer**, qui sont soumises à des contraintes spécifiques et nécessitent à ce titre un accompagnement adapté, **est préservé.**



Un budget qui répond au défi écologique en accompagnant le développement de l'agro-écologie

- Ré-engagées pour 5 ans pour la grande majorité en 2015, les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) « territorialisées » et « systèmes » accompagneront la mise en œuvre du projet agro-écologique en favorisant la préservation des ressources naturelles (eau et biodiversité) et le soutien à l'agriculture biologique. **En 2016, l'État conserve la capacité d'engager de nouveaux contrats à hauteur d'environ 72 M€.**
- Comme en 2015, le **CASDAR pourra bénéficier d'un plafond de dépense revalorisé de 22 M€**, grâce à l'affectation de la totalité de la taxe, ce qui permettra en particulier de poursuivre la mise en œuvre de la démarche « agricultures : produisons autrement ».
- L'engagement en faveur du développement de l'agriculture biologique est confirmé par le **maintien des dotations au fonds « avenir Bio » et un nouveau renforcement des moyens de l'Agence Bio.**
- Les crédits d'intervention en faveur de la politique forestière sont consolidés afin d'accompagner pleinement la mise en œuvre du contrat stratégique de filière signé en décembre 2014 et de renforcer le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique. **Le fonds stratégique forêt-bois bénéficiera en 2016 de crédits État estimés à près de 25 M€**, lesquels appellent un cofinancement FEADER. L'État poursuit par ailleurs son engagement en faveur de la forêt du sud-ouest dans le cadre du Plan Klaus, avec une capacité d'engagements prévue de 41 M€.
- Concernant les opérateurs forestiers, **un nouveau contrat d'objectif et de performance rénovant le modèle de l'ONF sera signé d'ici à la fin de l'année.** La subvention au profit du Centre national de la propriété forestière, est rétablie en 2016 à hauteur de 15,4 M€.

Un budget qui conforte la priorité gouvernementale en faveur de la jeunesse et du renouvellement des générations

- **La dotation totale de crédits en faveur de l'enseignement et de la recherche agricoles s'élève à 1,7 Md€,** soit une hausse de près de 1 % sur l'enseignement technique et supérieur agricole par rapport à 2015. Ces crédits permettront, cette année encore et en cohérence avec l'objectif affiché par le Président de la République dès 2012 de créer 1 000 emplois dans l'enseignement agricole, de financer la création de 140 postes d'enseignants supplémentaires et 25 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI) auxquels s'ajoutent 20 postes créés dans l'enseignement supérieur, en lien avec les créations prévues par le ministère de l'enseignement et de la recherche. Le budget 2016 intègre diverses mesures en faveur des lycéens et étudiants (fonds social lycéen, visites médicales, insertion et adaptation pédagogique). L'École nationale vétérinaire d'Alfort bénéficie par ailleurs d'un soutien de l'État de 30 M€ sur la durée du contrat de plan État-Région (2015-2020), pour un investissement total de 60 M€.
- **Le renforcement de la politique d'installation des jeunes acté l'an dernier est confirmé, avec l'objectif ambitieux de 6 000 installations aidées par an.** Conformément à l'engagement pris par le Président de la République dès 2013 à Cournon, **100 M€ supplémentaires par an par rapport à la PAC précédente sont ainsi dévolus à l'installation des jeunes**, dont 5 M€ sur le budget national via la dotation aux jeunes agriculteurs (qui, avec la part européenne, est augmentée de 25 M€) et 75 M€ de complément d'aides directes sur le premier pilier de la PAC.

Un budget qui conforte la capacité à prévenir et réagir face aux risques sanitaires et climatiques

- La préservation de la sécurité sanitaire des aliments des citoyens est un enjeu fondamental qui contribue également à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires français à l'exportation.
- L'effort exceptionnel réalisé en 2015 avec la création de 60 postes dédiés à la sécurité sanitaire est renouvelé en 2016. Ce sont donc **120 emplois supplémentaires sur deux ans** qui permettront de renforcer les contrôles sanitaires et phytosanitaires tout au long de la chaîne alimentaire, notamment dans les abattoirs de volailles, les activités de certification à l'exportation et l'inspection dans le secteur de la remise directe. Cet engagement fort du Gouvernement vise à apporter des garanties aux citoyens en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation.
- La politique sanitaire française, qui met l'accent sur la prévention et la surveillance des dangers sanitaires, a porté ses fruits et permis, en confortant l'état sanitaire favorable du territoire national, de réduire les dépenses d'indemnisation. **Une partie des économies ainsi générées permet de renforcer plus encore les actions de prévention, de surveillance et de veille.**
- **Le financement des dispositifs de gestion des risques a été consolidé.** Le soutien à l'assurance récolte et aux fonds de mutualisation est financé totalement par les crédits européens du second pilier de la PAC en 2016. En outre, une partie des dépenses relatives au fonds de mutualisation sera financée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).
- **Le contenu de l'assurance récolte a été rénové**, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et les entreprises d'assurance, **afin d'encourager l'accès d'un plus grand nombre d'agriculteurs à ce dispositif.** Ainsi, le nouveau contrat socle proposé dès la fin de l'année 2015 permettra aux agriculteurs souhaitant garantir leurs productions végétales (prairies incluses) de choisir un niveau de couverture adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières.
- **Le régime des calamités agricoles**, dispositif public d'indemnisation financé par le FNGRA, est **maintenu pour l'indemnisation des dommages d'origine climatique pour les productions non assurables et les pertes de fonds ;**
- **Compte tenu du choix stratégique réalisé en faveur de l'assurance récolte avec le contrat socle, la taxe alimentant le FNGRA est diminuée de moitié, participant ainsi à l'allègement des charges fiscales pesant sur les agriculteurs.** Au vu des dépenses des dernières années, le niveau de recette prévu permettra de couvrir à la fois les indemnisations au titre des calamités agricoles, hors crises exceptionnelles, et celui des fonds de mutualisation pour les pertes qui n'entrent pas dans le périmètre d'intervention du soutien de l'Union européenne (pertes inférieures à 30%).



Un budget qui témoigne de l'engagement du ministère à participer au redressement des comptes publics tout en proposant un service aux usagers simplifié et modernisé

■ S'agissant des emplois, **la quasi stabilité des effectifs du ministère** illustre les priorités accordées à la préparation de l'avenir et à la sécurité sanitaire avec, comme en 2015, la **création de 245 postes au profit de l'enseignement et de la recherche** (185) et au **renforcement des contrôles en abattoir** (60). Les autres secteurs et les opérateurs participent à l'effort global de recherche d'efficacité.

■ Hors dépenses de personnel, **le budget du programme « support » du ministère** poursuit l'effort entrepris depuis 2012 avec une **nouvelle baisse de ses crédits de 3,8 %**. **Au total, depuis 2012, la baisse des dépenses de fonctionnement est de près de 13 %**. Les principaux leviers mobilisés dans ce cadre sont le regroupement et l'optimisation du parc immobilier, la rénovation de la politique des achats courants, métiers, immobiliers et informatiques et le développement systématique de la dématérialisation des procédures et de la communication en réseau. **Les opérateurs sous tutelle du ministère participent également à ces efforts**, en fonction de leurs situations respectives, permettant globalement de diminuer de 3,9% le montant des moyens de fonctionnement qui leur sont alloués en 2016.

« En cohérence avec les orientations stratégiques portées depuis 2012, il s'agit d'un budget à la fois responsable financièrement et ambitieux concernant les politiques publiques prioritaires portées par le ministère. » Stéphane Le Foll

La politique agricole et forestière

.....

1/ La politique en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le projet de budget 2016 poursuit l'objectif d'accompagner, en cohérence avec la nouvelle PAC, la relance économique des filières agricoles et agroalimentaires, c'est-à-dire le développement économique et la création d'emploi, mais aussi la transition écologique de ces secteurs.

Ce projet de budget accorde une place majeure aux dispositifs en faveur de l'élevage, notamment dans les zones difficiles. Au vu de la période de crise traversée par ces filières, un plan d'urgence élevage a été mis en place dès 2015 et se prolonge dans le budget 2016 par le renforcement des soutiens à l'investissement pour les exploitations agricoles et les outils d'abattage-découpe.

En 2015, ce sont plus de 160 millions d'euros supplémentaires qui sont prévus au second semestre 2015 sur le budget du MAAF et attribués à des dispositifs d'aide aux éleveurs : 107 M€ de fonds d'allègement des charges, 30 M€ dédiés à la modernisation des exploitations, 15 M€ de soutien complémentaire au titre des mesures agroenvironnementales, et 10 M€ pour des mesures exceptionnelles de promotion de crise.

En 2016, le soutien à la modernisation des exploitations, déjà significativement augmenté en 2015 avec 26 M€ de crédits supplémentaires par rapport aux 30 M€ de crédits des années précédentes, est encore renforcé dans le cadre du plan d'urgence. Pour aller encore plus loin dans cet effort d'accompagnement et de soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles afin de préparer l'avenir, 30 M€ de crédits supplémentaires par an sont ainsi affectés aux filières élevage de 2015 à 2017 portant le budget annuel du ministère consacré à la modernisation des exploitations à 86 M€.

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui résulte d'une large concertation entre l'État, les Régions, autorités de gestion du deuxième pilier de la PAC, et les représentants du monde agricole. Au total, l'enveloppe annuelle consacrée au PCAE, intégrant notamment les crédits apportés par les régions et l'Union Européenne, devrait ainsi atteindre 350 M€ par an, permettant d'accompagner un total de plus de 1 Md d'investissements par an (taux de cofinancement public moyen de 30%), et donc de 3 Mds sur la période 2015-2017.

Le plan de compétitivité et d'adaptation s'articule autour de quatre objectifs partagés entre l'État et les Régions : l'amélioration de la compétitivité économique des exploitations, notamment dans un contexte de concurrence internationale ; l'adaptation des systèmes de production, avec notamment la nécessité de mises aux normes ou la fin des quotas laitiers ; la recherche de la performance économique et environnementale, dans le cadre du projet agro-écologique pour la France ; la diminution des charges d'exploitation notamment par la recherche de réduction de l'utilisation d'intrants, d'économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, et enfin l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité des travailleurs. La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur les programmes régionaux de développement rural.

Le soutien en faveur de l'élevage dans les zones défavorisées est également renforcé au travers de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), dont le budget global augmente. Depuis 2014, l'ICHN est progressivement revalorisée par étapes successives : en 2014, revalorisation de 15% des montants unitaires de l'ICHN ; en 2015, intégration de la fraction économique de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE), ouverture à de nouveaux bénéficiaires et à de nouvelles surfaces suite aux négociations de l'aide avec la Commission européenne.

À partir de 2016, l'ICHN sera ouverte à de nouveaux bénéficiaires : les éleveurs laitiers de piémont et des zones défavorisées simples. L'enveloppe de crédits du ministère consacrés à l'ICHN sera à nouveau augmentée et passe de 232 M€ en 2015 à 256 M€ en 2016, ce qui permet une aide totale de 1 024 M€ en 2016 contre 928 M€ en 2015 (les crédits européens du FEADER apportant 75% de l'aide totale). L'augmentation du budget par rapport à 2015 permettra également de poursuivre les revalorisations entamées précédemment.

L'augmentation du budget par rapport à 2015 permettra ainsi de poursuivre les revalorisations entamées dès 2014, conformément aux orientations pour le soutien à l'élevage données à Cournon en 2013 par le Président de la République.

En 2017, 264 M€ de crédits du ministère seront consacrés à l'ICHN pour apporter une aide totale de 1 056 M€. Grâce à ce budget, en 2017, la mise en place de la nouvelle ICHN sera finalisée.

La politique de l'installation est renforcée, renouvelée et adaptée aux nouvelles modalités de mise en oeuvre du développement rural en poursuivant l'objectif ambitieux d'accompagner 6 000 installations aidées par an. Les moyens nationaux dédiés à cette politique sont renouvelés : le financement de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), augmenté de 25 % en 2015, est maintenu au même niveau en 2016 soit un niveau d'aide de 130 M€ (26 M€ de financement national qui appellent 104 M€ de contrepartie communautaire, soit 80 %). Les crédits associés aux prêts bonifiés sont préservés avec une enveloppe maintenue de 22 M€.

Le financement de l'accompagnement à l'installation-transmission fera l'objet d'un cadre renouvelé et sera poursuivi avec un budget composé de 12 M€ provenant de la taxe sur les plus values réalisées sur les ventes de terrains agricoles rendus constructibles et de 1,3 M€ prévus pour les stages, le total des deux étant fongible. Conformément aux orientations retenues dans le cadre des Assises de l'installation la priorité sera donnée au renforcement du financement des points accueil installation, aux actions facilitant la transmission (repérage des cédants, mise en relation cédants/repreneurs, audits d'exploitation avant ou après la transmission), au financement des stages et des centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés, au suivi post-installation et à la communication.

Le budget 2016 concourt pleinement au projet agro-écologique, en réinscrivant l'agronomie au cœur des pratiques et des systèmes de production en vue d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale. Ce projet, lancé par Stéphane le Foll en décembre 2012 et qui n'a cessé de se développer depuis, s'appuie sur l'ensemble des politiques du ministère, qui sont revues pour contribuer à accompagner cette transition. Les moyens consacrés aux mesures agroenvironnementales et climatiques sont préservés avec un budget de 71,9 M€ d'engagement en 2016 pour accompagner d'une part la dynamique de contractualisation de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et d'autre part la conversion et le maintien en agriculture biologique dans l'objectif de doublement des surfaces en bio qui est un des points clés du programme « Ambition bio 2017 ». Ce soutien significatif s'accompagne du financement du fonds national de structuration dit « fonds avenir Bio », géré par l'Agence Bio, au niveau de 4 M€ en 2016. Les aides à l'installation (DJA) sont majorées pour les projets d'agriculteurs qui s'engagent dans une démarche agro-écologique ainsi que, dans certaines Régions, pour les aides aux investissements.

Afin de renforcer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, un accent particulier sera porté en 2016 sur les mesures d'investissement par une mobilisation du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dont une partie sera dédiée à un programme spécifiquement agricole. Une dotation spécifique de 40 M€/an sur trois ans, soit 120 M€, a été mise en place en 2015 (LFR 2014) pour les filières agricoles et agro-

alimentaires. Suite aux annonces du 3 septembre, la quasi intégralité de cette enveloppe, gérée par FranceAgriMer, sera engagée sur 2 ans (et non 3 ans) afin d'augmenter de 30 M€ les moyens mobilisés en faveur de la modernisation des outils d'abattage et de découpe

Malgré le contexte budgétaire contraint, le budget d'intervention national 2016 de FranceAgriMer en faveur des filières agricoles et agroalimentaires est maintenu au niveau des crédits ouverts début 2015. Au total, la dotation d'intervention nationale de l'établissement pour les filières en 2016, comme en 2015, est de 100,15 M€ : 25,4 M€ en provenance du programme 154 auxquels s'ajoutent 40 M€ du programme d'investissements d'avenir et 34,75 M€ de CASDAR pour le financement de l'apui technique, de l'expérimentation et de la génétique. Cette dotation permet de préserver les moyens de l'opérateur pour mettre en œuvre des actions prioritaires et structurantes bénéficiant aux filières agricoles et agroalimentaires.

Concernant les outre-mer, le Gouvernement maintient le niveau de soutien à ces territoires confrontés à des handicaps spécifiques. Il conserve une enveloppe de crédits dédiés au soutien de la filière canne à sucre à hauteur de 86,4 M€, soit au même niveau qu'en 2015 ainsi que les crédits mis en œuvre par l'Office de développement de l'économie agricole outre-mer (Odeadom) à hauteur de 41,1 M€. Ceci se traduit par un abondement très significatif des crédits communautaires du POSEI chaque année, tant pour des aides déjà existantes que pour des aides nouvellement introduites en faveur de la structuration de l'élevage et de la diversification végétale.

À partir de 2016, le soutien public à l'assurance récolte et aux fonds de mutualisation est financé totalement par des crédits européens dédiés à la gestion des risques, dans le cadre du second pilier de la PAC. Une enveloppe annuelle de 120 M€ est prévue à cet effet. En outre, une partie des dépenses relatives au fonds de mutualisation sera financée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture. Le budget national 2016 ne prévoit donc plus de soutien national aux contrats d'assurance récolte et aux fonds de mutualisation.

Afin de développer les industries agroalimentaires, le ministère se mobilise sur l'ensemble des facteurs de compétitivité des entreprises (financement, recherche et développement, innovation, export, emploi, relations commerciales, environnement, etc.). Ainsi, les entreprises agroalimentaires peuvent à la fois bénéficier de dispositifs généraux (CICE, exonérations de charges sociales, investissements d'avenir, Bpifrance, mesure de sur-amortissement etc.) et de dispositifs dédiés (P3A avec différents appels à projets, opérations collectives, charte emploi, instituts techniques agroalimentaires, etc.). Le projet de budget 2016 s'inscrit pleinement dans les orientations définies dans le contrat de la filière alimentaire, signé en juin 2013 avec notamment la contribution du PIA.

2/ La politique en faveur de la forêt et de la filière bois

Le projet de budget 2016 a pour ambition, dans un contexte budgétaire contraint, d'accompagner le secteur forestier et la filière bois pour répondre aux défis que représentent l'adaptation de la forêt au changement climatique et le développement de la filière bois. Les crédits d'intervention en faveur de la filière sont donc maintenus.

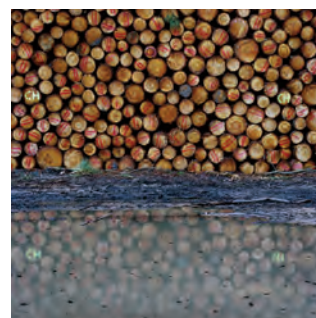
Le projet de budget 2016 est marqué principalement par :

✓ un appui majeur aux acteurs institutionnels :

- l'ONF est doté d'une subvention pour charges de service public de 178,1 M€ (dont 140,4 M€ de versement compensateur et 22,3 M€ pour le financement des missions d'intérêt général. La subvention exceptionnelle de l'État, qui avait été justifiée les années précédentes par la conjoncture dégradée sur le marché du bois, est réduite d'environ 16 M€ en 2016 : ces changements s'inscrivent dans le cadre d'ensemble des discussions sur le prochain contrat d'objectif et de performance 2016-2020 de l'Office.
- la subvention au profit du Centre national de la propriété forestière, est rétablie en 2016 à hauteur de 15,4 M€ ;
- l'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement), bénéficie d'une subvention fixée à 7 M€ en 2016 ;

✓ le maintien de l'aide à l'investissement forestier à travers :

- la poursuite du plan chablis Klaus en faveur des forêts du sud ouest sinistrées en 2009 afin de financer le nettoyage et la reconstitution des parcelles concernées au niveau des engagements pris en 2013 avec notamment la prise en compte des problèmes sanitaires (scolytes) déclenchés à la suite de la tempête. Ce plan, doté de 490 M€ au total, bénéficiera en 2016 de 41 M€ de crédits d'engagement du ministère, lesquels seront complétés par des crédits FEADER décidés par les Régions ;
- le fonds stratégique de la forêt et du bois qui regroupe les ressources allouées à la filière pour plus de cohérence et plus lisibilité de la politique menée. Les crédits financent des projets d'investissements, des actions de recherche, de développement et d'innovation. Le fonds est doté de 10,6 M€. Au delà de ces crédits budgétaires, ce fonds est alimenté par les compensations de défrichement (recettes estimées à 10 M€ en 2016) ainsi que par une partie de la taxe additionnelle à



la taxe sur le foncier non bâti perçue en forêt (3,7 M€). L'ensemble des moyens alloués par l'État en 2016 au fonds stratégique de la forêt et du bois peuvent ainsi être estimés à près de 25 M€ que viennent compléter les cofinancements du FEADER ;

- le maintien des crédits de soutien à la protection contre les risques (incendie de forêts, entretien des forêts qui ont un rôle de protection contre l'érosion en montagne et de stabilisation des dunes du littoral).

L'agriculture et l'agroalimentaire au cœur de la politique pour la croissance et l'emploi

En 2016, avec la montée en puissance du Pacte de responsabilité et de solidarité (y compris suppression de l'assiette minimale maladie), le Gouvernement allégera de 224 M€ les charges des entreprises agricoles et agroalimentaires, par rapport à 2015. L'allègement des charges sociales et fiscales au travers du Pacte de responsabilité représentera en 2016 : 734 M€ pour les exploitations agricoles (sur un total de 1780 M€) et 966 M€ pour les coopératives et les industries de l'agro-alimentaire (sur un total de 1 758 M€).

Les exploitants agricoles aux revenus les plus modestes verront leurs cotisations personnelles diminuer de 65 M€ en 2016 par rapport à 2014 avec la suppression de la cotisation minimale maladie, une première baisse de 45 M€ de cette cotisation minimum ayant été réalisée sur les appels de cotisations de 2015.

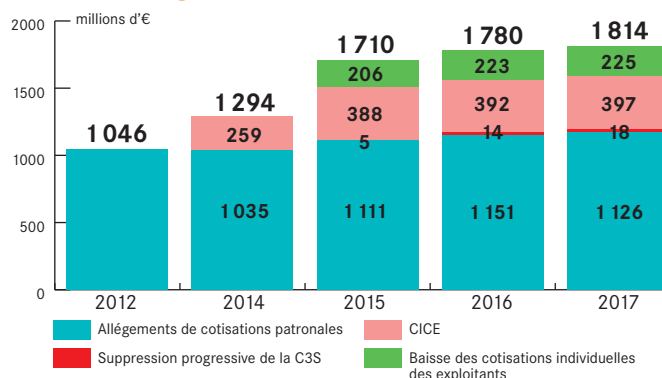
D'ici 2017, l'allègement des charges sociales et fiscales des entreprises agricoles et agroalimentaires au travers du Pacte de responsabilité et de solidarité atteindra près de 2 milliard d'euros, sur un montant total de 3,8 milliards d'euros d'allègements. Cette politique très ambitieuse de soutien à la croissance et l'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire est rendue possible grâce à l'effort réalisé en matière de réduction de la dépense publique.

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire bénéficient pleinement de la stratégie économique du Gouvernement visant à soutenir la croissance et l'emploi.

Par les allègements de charges sociales et fiscales du Pacte de responsabilité et de solidarité mis en œuvre en 2015, et renforcés en 2016, ainsi que par le CICE qui a pris son plein effet en 2015, la compétitivité tant du secteur de la production que de la transformation va se renforcer.

► En 2016, le **secteur de la production agricole** bénéficiera, globalement, d'un allègement de charges sociales et fiscales de 1 780 M€, soit 70 M€ de plus qu'en 2015. Le Pacte de responsabilité représente 734 M€ sur ces 1 780 M€.

Production agricole



Un secteur de la production agricole plus compétitif, c'est un secteur qui sera à même d'offrir ses produits dans de meilleures conditions de concurrence tant à notre industrie de transformation et de commercialisation qu'à l'exportation dans l'Union européenne et dans les pays-tiers.

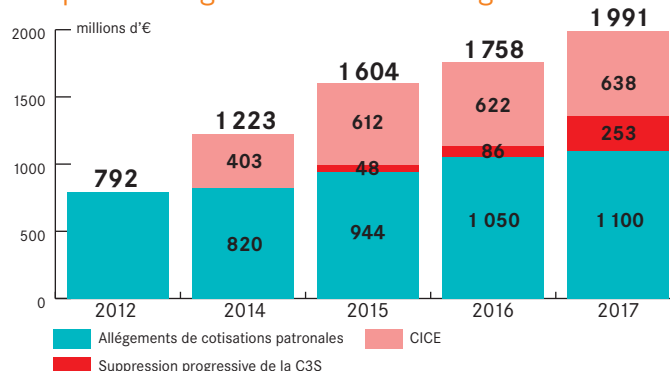
► En 2016, **les coopératives et les industries agroalimentaires** bénéficieront globalement d'un allègement de charges sociales et fiscales de 1 758 M€ soit 154 M€ de plus qu'en 2015. Le Pacte de responsabilité et de solidarité représente 966 M€ en 2015 sur ces 1 758 M€.

Un secteur de transformation et de commercialisation des produits agricoles plus compétitif, c'est l'assurance d'une industrie qui retrouvera des marges d'investissement, d'innovation et de croissance et pourra accroître ses parts de marchés en France et à l'étranger.

Ces mesures doivent permettre de redonner des perspectives aux filières agricole et agroalimentaire et de renforcer leur développement sur tout le territoire.

Pour mémoire, on notera que le secteur des services qui relève du régime social agricole bénéficiera également en 2016 d'un allègement de charges sociales et fiscales de 80 M€ de plus qu'en 2015. Comparé à la situation de 2012, la baisse des charges pour ce secteur s'établira à 589 M€ d'ici 2017.

Coopératives agricoles & industries agroalimentaires



L'alimentation et la sécurité sanitaire

.....

La sécurité et la qualité sanitaires de la chaîne alimentaire, au bénéfice de la santé et de la sécurité des consommateurs, dans le respect du bien être animal et du développement durable, restent une priorité du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Cette priorité se traduit, comme en 2015, par la création de 60 emplois supplémentaires en 2016 pour renforcer les contrôles sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire et ainsi conforter les missions régaliennes de l'État. Il s'agit aussi de s'assurer du respect des engagements européens de la France en la matière et de faire face à de nouveaux enjeux : développement de la délinquance organisée, augmentation des flux commerciaux, émergence ou ré-émergence de dangers sanitaires animaux ou végétaux, développement de l'antibiorésistance. De plus, dans le contexte de l'accroissement des échanges mondiaux et de l'émergence de nouveaux organismes nuisibles et de maladies, la performance sanitaire de notre agriculture constitue un levier important dans la valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires français à l'exportation.

Le budget 2016 du programme 206 met en outre l'accent sur le renforcement des dispositifs de prévention et de surveillance des risques sanitaires et phytosanitaires qui nous menacent. En effet, l'investissement dans de tels dispositifs devrait permettre de limiter des mesures de lutte dont le coût serait certainement très supérieur. Comme cela se fait déjà dans les élevages bovins, porcins et avicoles, des visites sanitaires régulières, conduites par des vétérinaires, seront ainsi mises en place dans les élevages apicoles et de petits ruminants et permettront de renforcer la connaissance de l'état sanitaire de ces filières. Pour ce qui concerne la santé des végétaux, et à la suite de la découverte de la bactérie *Xylella fastidiosa* en Corse, le plan de surveillance sera renforcé.

L'amélioration constante de l'état sanitaire des élevages français a permis de faire des économies importantes ces dernières années sur les moyens dévolus à l'indemnisation des éleveurs, confortant l'État dans ses choix stratégiques en faveur de la prévention. Les résultats très satisfaisants de la politique de lutte contre les encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESB et tremblante) permettent par ailleurs d'envisager de poursuivre l'allègement des tests de dépistage, notamment de la tremblante, pour les ramener au niveau exigé par l'Union européenne, ce qui permet une économie de 3,5 M€.



Le budget 2016 dédié à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation s'élève à près de 488 M€ en autorisations d'engagement et 487 M€ en crédits de paiement, en baisse de 1,7% par rapport à la LFI 2015. Hors dépenses de personnel, la baisse est de 3,4% en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Les crédits prévisionnels inscrits en PLF sont susceptibles d'ajustement en cours de discussion au Parlement en fonction de l'évolution de la situation concernant les foyers de FCO sur le territoire métropolitain, et des décisions en cours et à venir sur la stratégie de lutte.

La publication avant la fin de l'année 2015, des textes d'application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 11 septembre 2014 va permettre de mettre en œuvre les actions concourant en particulier à une consolidation de la surveillance sanitaire du territoire, à un meilleur encadrement de l'utilisation des antibiotiques à usage vétérinaire et des produits phytopharmaceutiques ainsi qu'à un renforcement des pouvoirs conférés aux inspecteurs. La mise en transparence des résultats des contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation à Paris et Avignon sera généralisée en 2016.

L'enseignement et la recherche agricoles

.....

Au même titre que l'Éducation Nationale, l'enseignement agricole a toute sa place au sein du pacte éducatif souhaité par le Président de la République. Ainsi, à la rentrée 2016, 140 emplois nouveaux d'enseignants et 25 postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire seront créés. La promesse des 1000 emplois nouveaux pour l'enseignement agricole sur le quinquennat sera tenue.

Face aux enjeux majeurs pour la jeunesse et le pays, l'enseignement agricole mobilise ses savoir-faire et ses spécificités pour contribuer efficacement à la promotion sociale, l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, l'identification et la diffusion de nouveaux modèles de production, et l'ouverture européenne des jeunes.

L'enseignement agricole constitue également à la fois un acteur et un vecteur de la transition de l'agriculture vers l'agro-écologie, car c'est un lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs. À ce titre, un chapitre important de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt lui est consacré.

Le budget de l'enseignement et de la recherche agricoles (y compris CAS pension) s'élève en 2016 à plus de 1,7 Md d'€.

L'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+9,5 M€ par rapport à 2015), qui s'élève à 1 387 M€ en crédits de paiement. Cette augmentation intègre :

- ▶ les dépenses de personnel (+9,9 M€), compte tenu de l'effet de la création à la rentrée 2016 de 140 postes d'enseignants (98 créations pour le public et 42 créations pour le privé) et de l'extension en année pleine des 140 créations programmées à la rentrée 2015 selon la même répartition. Pour mémoire, 150 emplois d'enseignants ont été créés à la rentrée 2014 (105 pour le public et 45 pour le privé), 200 emplois à la rentrée 2013 (140 pour le public et 60 pour le privé) et 50 postes à la rentrée 2012 ;
- ▶ la création, pour 0,6 M€, de 25 nouveaux postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels à la rentrée 2016, en complément des 125 postes créés depuis la rentrée scolaire 2012, afin de mieux accompagner les élèves en situation de handicap ;
- ▶ dans le cadre de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, le plan d'action national de l'enseignement agricole réaffirme la lutte contre les inégalités et la promotion de la mixité sociale. 1 M€ seront consacrés en 2016 au fonds social lycéen, soit une augmentation significative (+ 0,3 M€) par rapport à 2015. Des moyens sup-

plémentaires (+0,3 M€) pour renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes seront également alloués.

À la dernière rentrée, environ 170 000 jeunes ont été accueillis par les 813 établissements d'enseignement technique répartis sur l'ensemble du territoire national.

En matière d'enseignement supérieur, le MAAF continue en 2016 le programme d'investissement exceptionnel en faveur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, avec un soutien financier de 30 M€ sur la période de contractualisation des CPER 2015-2020 (5M€/an sur 6 ans), pour un investissement total prévisionnel de 60 M€. Dans le cadre des contrats de plan État-région Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Rhône-Alpes de nombreux établissements vont bénéficier d'investissements de réhabilitation et de mise aux normes de leurs bâtiments.

Enfin, le transfert des postes des 29 agents de bibliothèque, ingénieurs, techniques, sociaux et de santé (B-IATOSS) d'Agro-Sup Dijon, jusqu'alors supportés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur vers le programme 142 « enseignement supérieur et recherche agricoles » permettra de mettre fin aux disparités de régime indemnitaire existantes dans l'établissement entre agents issus de corps de fonctionnaires analogues qui occupent des emplois proches, au bénéfice des personnes concernées.



Maîtrise des dépenses publiques, performance de l'État et des opérateurs

.....

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt conduit une politique de modernisation et de simplification ambitieuse qui vise à accroître la qualité du service rendu aux usagers tout en améliorant le fonctionnement et la performance des services. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique entreprise par le Gouvernement.

En 2016, l'effort de simplification du ministère sera poursuivi pour concrétiser encore davantage le « choc de simplification » demandé par le Président de la République et attendu par les entreprises et les particuliers.

Sur le périmètre ministériel, la mise en œuvre du choc de simplification relève à la fois de la simplification du droit et de la simplification des procédures. Pour assurer la bonne prise en compte des attentes des usagers du MAAF dans toute leur diversité (agriculteurs, entreprises, mais aussi forestiers, enseignants, apprenants et leurs familles, etc), un Conseil pour la simplification de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a été installé en mai 2014. Ce comité s'est réuni à nouveau le 28 janvier 2015 et la prochaine réunion est prévue le 3 novembre. Son objet est de recueillir les attentes, d'assurer une concertation sur l'évolution des démarches et d'informer régulièrement de l'avancée des travaux de simplification.

Au titre de la simplification, le ministère poursuit également sa politique de développement de l'administration numérique. Complémentaire de la relation individuelle entretenue par les agents des services du ministère dans les territoires avec les usagers, elle simplifie l'accès à l'information administrative et la réalisation des démarches. Plusieurs actions en cours concourent à cet objectif :

- ▶ l'amélioration de la qualité des formulaires et la suppression des pièces justificatives qui ne s'avèrent pas strictement nécessaires pour mettre en œuvre le principe « Dites-le nous une fois » par lequel l'administration s'interdit de demander à un usager une information dont elle dispose déjà ;
- ▶ la poursuite du développement des téléprocédures qui permettent aux usagers de réaliser simplement et de manière sécurisée leurs démarches administratives :
 - la dématérialisation des procédures sanitaires pour l'exportation des produits agricoles (projet exp@don 2) simplifiera significativement les démarches des exportateurs ;
 - la dématérialisation du passeport bovin pour simplifier, pour tous les acteurs de la filière, le suivi des animaux jusqu'à l'abattoir ;

- la dématérialisation du dossier de demande des aides de la nouvelle PAC grâce à TélépAC, service par lequel près de 9 exploitants sur 10 télédéclarent désormais leur demande ;
- la création d'une nouvelle téléprocédure pour le remboursement de la taxe sur les produits pétroliers (TIC TIGN) désormais opérationnelle dans sept départements pilotes ;
- la dématérialisation de l'ensemble des demandes d'autorisations de plantation de vignes ;

- ▶ l'enrichissement du site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr qui informe tous les usagers du ministère de l'ensemble des démarches qu'ils sont susceptibles de réaliser auprès des services du MAAF et de ses opérateurs et donne accès aux formulaires et aux téléprocédures associées.

En matière d'organisation des services, les évolutions engagées en 2015 ont concerné le transfert vers le MEDDE des emplois portant sur des missions relevant de ce ministère. Ce transfert s'effectue en 3 phases de 2016 à 2018. Pour la première phase, il concerne 378 ETP sur les missions eau et risques naturels transférés au 1er janvier 2016. 22 ETP sont également transférés au titre des fonctions support correspondantes. À l'issue des trois phases, 907 ETP seront transférés au titre des missions eau, risques naturels et biodiversité.

Par ailleurs, les agents des SIDSIC (services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication) jusque là portés par les ministères d'origine, sont transférés sur le programme des services du Premier ministre (P333) à compter du 1^{er} janvier 2016.

Enfin, le ministère est directement concerné par la réforme territoriale qui conduit à la création de 7 nouvelles DRAAF issues de la fusion des 16 DRAAF actuelles. Cette réforme permet au ministère de conforter la mise en œuvre de ses politiques en donnant une dimension élargie et une visibilité renforcée aux directions régionales et en assurant une meilleure synergie de ses moyens. La fusion en une direction unique sera également l'occasion de consolider et de mutualiser l'expertise technique qu'apportent les services et d'en assurer un exercice plus efficace.

Ces actions sont conduites en concertation étroite avec les organisations représentatives du personnel. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement individuel des agents en vue d'éviter les mobilités géographiques obligatoires.

La poursuite des efforts d'optimisation du fonctionnement à la fois du ministère et des établissements publics sous tutelle :

Pour garantir une baisse globale de 5,2 % des dépenses de fonctionnement des services (hors loyers budgétaires), le ministère s'est engagé dans une politique volontariste de maîtrise et d'amélioration du fonctionnement et de la gestion des services ; les principales actions conduites concernent :

- ▶ **la rationalisation de l'ensemble des implantations immobilières, avec en particulier le regroupement sur deux pôles des sites parisiens de l'administration centrale** et la politique de rénovation et d'optimisation des sites correspondants ;
- ▶ **la rénovation de la politique des achats** avec l'élaboration d'un Plan Actions Achats qui couvre l'ensemble des programmes budgétaires et l'animation d'un réseau partagé avec les services déconcentrés et les opérateurs du ministère ;
- ▶ **l'évolution des pratiques de fonctionnement dans les services du ministère**, tant en matière d'impression et de diffusion de l'information, qu'en matière de déplacements : de nouvelles solutions sont privilégiées comme la création de salles de visio-conférence, le développement de dispositifs de formation à distance et la généralisation de l'application Chorus-Déplacements Temporaires ;
- ▶ **l'utilisation de nouveaux supports de communication et le développement généralisé de la dématérialisation.** Le ministère privilégie les solutions numériques à destination de ses usagers et de ses agents dans tous les domaines de compétences du ministère : dématérialisation des enquêtes statistiques, mise à disposition d'une information facilement accessible sur les réseaux ou encore mise en place d'applications nomades pour les agents des réseaux déconcentrés en charge des contrôles du domaine sanitaire.

Les établissements publics sous tutelle du ministère participeront également à cet effort d'optimisation. Les réductions ont été conduites dans un esprit de responsabilité, en opérant des modulations afin de tenir compte de leurs situations respectives. Elles ne remettent pas en cause la bonne conduite des missions essentielles que le ministère confie à ses opérateurs (paiement des aides aux agriculteurs, gestion des forêts publiques ou privées ; animation de l'agriculture biologique, etc.).

Une évolution des effectifs répondant aux objectifs de maîtrise de l'emploi public et de consolidation des secteurs prioritaires.

En 2016, le ministère poursuivra les efforts au profit du secteur de l'enseignement agricole avec la création de 140 postes d'enseignants, 25 postes d'auxiliaires de la vie scolaire (AVSI) et 20 postes dans l'enseignement supérieur. La sécurité sanitaire de l'alimentation bénéficiera également de ressources supplémentaires à hauteur de 60 postes. En outre, dans le cadre de la politique gouvernementale de développement de l'apprentissage, 40 postes nouveaux seront dédiés aux apprentis.

Des efforts de rationalisation dans les autres secteurs permettront, à l'inverse, la suppression de 220 emplois.

En outre, les redéploiements de missions prévus avec d'autres départements ministériels se traduiront par le transfert de 508 emplois.

Au total, en 2016, en excluant ces transferts, les effectifs du ministère seront quasiment stables avec une légère augmentation de 65 emplois, dont 40 dédiés à l'apprentissage.

Pour ce qui concerne les opérateurs, une baisse des plafonds d'emplois est prévue, avec la suppression de 309 postes en 2016.

